

Image not found or type unknown



Annulation de contrat pour travaux de toiture

Par **wamber**, le **03/11/2010** à **17:30**

Bonjour, j'ai un devis pour la réparation de ma toiture (traitement antimousse) qui devait être fait pour la fin octobre 2010. La firme vient de me téléphoner pour me dire que les travaux ne seront réalisés qu'en février ou mars 2011 (quand il fera beau). Puis-je annuler ce contrat ? D'avance je vous remercie
Daniel Wambersy.